

Auteur : Laurence Hansen-Løve
Discipline : Ordre général/Questions contemporaines
Texte : Montesquieu
Concours d'entrée aux Instituts d'Etudes Politiques

Montesquieu : sept textes

Biographie

Écrivain, (*Les Lettres persanes*, 1721), historien, juriste, scientifique, Charles-Louis de la Brède et de Montesquieu est né près de Bordeaux. En 1716, il hérite d'une fortune et de la charge de président du Parlement. Il partagera par la suite son existence entre ses activités intellectuelles et ses devoirs de magistrat. En homme des Lumières, il admet qu'une rationalité est partout à l'œuvre. *De l'Esprit des lois* (entrepris en 1741, publié en 1748) cherche à dégager la logique sous-jacente de toutes les institutions humaines, tout en examinant les relations entre les conditions naturelles locales et les formes légales de l'autorité : c'est un des ouvrages majeurs qui annonce la science politique et préfigure la sociologie.

Texte 1

La justice naturelle

Les lois des sociétés ont été créées, pour la plupart, par les hommes. Elles se distinguent donc des lois de la nature, qui sont nécessaires et intangibles. Cependant, toutes les lois ne sont pas faites par les hommes. Certaines sont « antérieures à la loi positive qui les établit ». Ni la nature, ni le monde des hommes, ne pourraient subsister sans ces principes originaires. Montesquieu évoque ici quelques unes de ces lois incréées :

Chapitre premier : Des lois dans le rapport qu'elles ont avec divers êtres

« Comme nous voyons que le monde, formé par le mouvement de la matière, et privé d'intelligence, subsiste toujours, il faut que ses mouvements aient des lois invariables; et si l'on pouvait imaginer un autre monde que celui-ci, il aurait des règles constantes, ou il sera détruit.

Ainsi la création, qui paraît être un acte arbitraire, suppose des règles aussi invariables que la fatalité des athées. Il serait absurde de dire que le Créateur, sans ces règles, pourrait gouverner le monde, puisque le monde ne subsisterait pas sans elles.

Ces règles sont un rapport constamment établi. Entre un corps mu et un autre corps mu, c'est suivant les rapports de la masse et de la vitesse que tous les mouvements sont reçus, augmentés, diminués, perdus ; chaque diversité est uniformité, chaque changement est constance.

Les êtres particuliers intelligents peuvent avoir des lois qu'ils ont faites ; mais ils en ont aussi qu'ils n'ont pas faites. Avant qu'il y eût des êtres intelligents, ils étaient possibles ; ils avaient donc des rapports possibles, et par conséquent des lois possibles. Avant qu'il eût des lois faites, il y avait des rapports de justice possibles. Dire qu'il n'y a rien de juste ni d'injuste que ce qu'ordonnent ou défendent les lois positives, c'est dire qu'avant qu'on eut tracé un cercle, tous les rayons n'étaient pas égaux.

Il faut donc avouer des rapports d'équité antérieurs à la loi positive qui les établit : comme, par exemple, que, supposé qu'il y eût des sociétés d'hommes, il serait juste de se conformer à leurs lois ; que s'il y avait des êtres intelligents qui eussent reçu quelque bienfait d'un autre être, ils devraient en avoir de la reconnaissance ; que, si un être intelligent avait créé un être intelligent, le créé devrait rester dans la dépendance qu'il a eu dès son origine ; qu'un être intelligent, qui a fait du mal à un autre être intelligent, mérite de recevoir le même mal, et ainsi du reste.

Mais il s'en faut bien que le monde intelligent soit aussi bien gouverné que le monde physique. Car, quoique celui-là ait aussi des lois qui, par leur nature, sont invariables, il ne les suit pas constamment comme le monde physique suit les siennes. La raison en est que les particuliers intelligents sont bornés par leur nature, et par conséquent sujets à l'erreur ; et, d'un autre côté, il est de leur nature qu'ils agissent par eux-mêmes. Ils ne suivent donc pas constamment leurs lois primitives ; et celles même qu'ils se donnent, ils ne les suivent pas toujours. »

Montesquieu, De l'Esprit des lois, 1748, Première partie, Livre I, chapitre 1, pp.123-124, Ed. « GF-Flammarion »

Texte 2

La justice ne peut dépendre de conventions

« Usbek, le héros des « Lettres persanes », explique ici à son interlocuteur Rhédi que l'idée de justice n'est pas arbitraire, ni même conventionnelle. Elle est donc naturelle. C'est au nom de cette idée de justice universelle que la conscience morale peut m'interdire, dans certaines circonstances, l'obéissance aux lois de la cité.

La justice est un rapport de convenance, qui se trouve réellement entre deux choses; ce rapport est toujours le même, quelque être qui le considère, soit que ce soit Dieu, soit que ce soit un Ange, ou enfin que ce soit un homme.

Il est vrai que les hommes ne voient pas toujours ces rapports; souvent même, lorsqu'ils les voient, ils s'en éloignent, et leur intérêt est toujours ce qu'ils voient le mieux. La Justice élève la voix; mais elle a peine à se faire entendre dans le tumulte des passions.

[...] Quand il n'y aurait pas de Dieu, nous devrions toujours aimer la Justice, c'est-à-dire faire nos efforts pour ressembler à cet Etre dont nous avons une si belle idée, et qui, s'il existait, serait nécessairement juste. Libres que nous serions du joug de la Religion, nous ne devrions pas l'être de celui de l'Équité.

Voilà, Rhédi, ce qui m'a fait penser que la justice est éternelle et ne dépend point des conventions humaines; et, quand elle en dépendrait, ce serait une vérité terrible, qu'il faudrait se dérober à soi-même.

Nous sommes entourés d'hommes plus forts que nous; ils peuvent nous nuire de mille manières différentes; les trois quarts du temps, ils peuvent le faire impunément. Quel repos pour nous de savoir qu'il y a dans le cœur de tous ces hommes un principe intérieur qui combat en notre faveur et nous met à couvert de leurs entreprises ! ».

Montesquieu, *Lettres persanes* (1721), Lettre LXXXIII, Le Livre de poche, 1984, p.161-163

Texte 3

Les trois types de gouvernement

Montesquieu décrit ici les trois formes les plus couramment observables de gouvernement. Le pire est le despotique, le meilleur le républicain. La monarchie peut-être despotique, mais aussi républicaine. Aux yeux de Montesquieu, ce qui compte est la manière de gouverner, conforme ou non aux lois établies selon un idéal de justice :

Livre II : des lois qui dérivent directement de la nature du gouvernement

Chapitre premier : De la nature des trois divers gouvernements

« Il y a trois espèces de gouvernements ; le républicain, le monarchique, et le despotique. Pour en découvrir la nature, il suffit de l'idée qu'en ont les hommes les moins instruits. Je suppose trois définitions, ou plutôt trois faits : l'un, que le gouvernement républicain est celui où le peuple en corps, ou seulement une partie du peuple, a la souveraine puissance ; le monarchique, celui où un seul gouverne, mais par des lois fixes et établies ; au lieu que, dans le despotique, un seul, sans loi et sans règle, entraîne tout par sa volonté et par ses caprices.

Voilà ce que j'appelle la nature de chaque gouvernement. Il faut voir quelles sont les lois qui suivent directement de cette nature, et qui par conséquent sont les premières lois fondamentales. »

Chapitre II : Du gouvernement républicain et des lois relatives à la démocratie.

« Lorsque, dans la république, le peuple en corps a la souveraine puissance, c'est une démocratie. Lorsque la souveraine puissance est entre les mains d'une partie du peuple, cela s'appelle une aristocratie.

Le peuple, dans la démocratie, est, à certains égards, le monarque ; à certains autres, il est le sujet.

Il ne peut être monarque que par ses suffrages, qui sont ses volontés. La volonté du souverain est le souverain lui-même. Les lois qui établissent le droit de suffrage sont donc fondamentales dans ce gouvernement. En effet, il est aussi important d'y régler comment, par qui, à qui, sur quoi, les suffrages doivent être données qu'il l'est dans une monarchie de savoir quel est le monarque, et de quelle manière il doit gouverner ».

De l'esprit des lois, Première partie, Livre II, pp 131-132, Ed. « GF-Flammarion »

Textes 4 et 5

La démocratie et sa corruption

Selon Montesquieu, le « principe » (c'est-à-dire, l'âme, ou encore « ce qui fait agir ») de la démocratie est la vertu (Livre III, chapitre 3 et Livre V, chapitres 1 à 5). Si ce principe se perd, la démocratie se corrompt. Il explique ici comment cette catastrophe peut se produire, et quelles en sont les conséquences :

Livre VIII : De la corruption des principes des trois gouvernements

Chapitre premier : Idée générale de ce livre

« La corruption de chaque gouvernement commence presque toujours par celle des principes. »

De la corruption du principe de la démocratie

Chapitre II

« Le principe de la démocratie se corrompt, non seulement lorsqu'on perd l'esprit d'égalité, mais encore quand on prend l'esprit d'égalité extrême, et que chacun veut être égal à ceux qu'il choisit pour lui commander. Pour lors, le peuple, ne pouvant souffrir le pouvoir même qu'il confie, veut tout faire par lui-même, délibérer pour le sénat, exécuter pour les magistrats, et dépouiller tous les juges.

Il ne peut plus y avoir de vertu dans la république. Le peuple veut faire les fonctions des magistrats : on ne les respecte donc plus. Les délibérations du sénat n'ont plus de poids : on n'a donc plus d'égard pour les sénateurs, et par conséquent pour les vieillards. Que si l'on n'a pas du respect pour les vieillards, on n'en aura pas non plus pour les pères : les maris ne méritent pas plus de déférence, ni les maîtres plus de soumission. Tout le monde parviendra à aimer ce libertinage : la gêne du commandement fatiguera, comme celle de l'obéissance. Les femmes, les enfants, les esclaves n'auront de soumission pour personne. Il n'y aura plus de mœurs, plus d'amour de l'ordre, enfin plus de vertu.

On voit, dans le Banquet de Xénophon, une peinture bien naïve d'une république où le peuple a abusé de l'égalité. Chaque convive donne, à son tour, la raison pourquoi il est content de lui. «je suis content de moi, dit Chamades, à cause de ma pauvreté. Quand j'étais riche, j'étais obligé de faire ma cour aux calomnieux, sachant bien que j'étais plus en état de recevoir du mal d'eux que de leur en faire : la république me demandait toujours quelque nouvelle somme je ne pouvais m'absenter. Depuis que je suis pauvre, j'ai acquis de l'autorité : personne ne me menace, je menace les autres : je puis m'en aller, ou rester. Déjà les riches se lèvent de leurs places, et me cèdent le pas. Je suis un roi, j'étais esclave : je payais un tribut à la république, aujourd'hui elle me nourrit : je ne crains plus de perdre, j'espère d'acquérir ».

Le peuple tombe dans ce malheur, lorsque ceux à qui il se confie, voulant cacher leur propre corruption, cherchent à le corrompre. Pour qu'il ne voie pas leur ambition, ils ne lui parlent que de sa grandeur; pour qu'il n'aperçoive pas leur avarice, ils flattent sans cesse la sienne.

La corruption augmentera parmi les corrupteurs, et elle augmentera parmi ceux qui sont déjà corrompus. Le peuple se distribuera tous les deniers publics; et, comme il aura joint à sa paresse la gestion des affaires, il voudra joindre à sa pauvreté les amusements du luxe. Mais, avec sa paresse et son luxe, il n'y aura que le trésor public qui puisse être un objet pour lui.

[...] La démocratie a donc deux excès à éviter : l'esprit d'inégalité, qui la mène à l'aristocratie, ou au gouvernement d'un seul; et l'esprit d'égalité extrême, qui la conduit au despotisme d'un seul, comme le despotisme d'un seul finit par la conquête ».

Chapitre III : De l'esprit d'égalité extrême

« Autant que le ciel est éloigné de la terre, autant le véritable esprit d'égalité l'est-il de l'esprit d'égalité extrême. Le premier ne consiste point à faire en sorte que tout le monde

commande, ou que personne ne soit commandé; mais à obéir et à commander à ses égaux. Il ne cherche pas à n'avoir point de maître, mais à n'avoir que ses égaux pour maîtres.

Dans l'état de nature, les hommes naissent bien dans l'égalité : mais ils n'y sauraient rester. La société la leur fait perdre, et ils ne redeviennent égaux que par les lois.

Telle est la différence entre la démocratie réglée et celle qui ne l'est pas ; que dans la première, on n'est égal que comme citoyen ; et que, dans l'autre, on est encore égal comme magistrat, comme sénateur, comme juge, comme père, comme mari, comme maître.

La place naturelle de la vertu est auprès de la liberté mais elle ne se trouve pas plus auprès de la liberté extrême, qu'auprès de la servitude. »

Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, Première partie, Livre VIII, chapitre 5, pp 243-246 Ed. « GF-Flammarion »

Texte 6

La liberté par la loi

Les hommes confondent le plus souvent la liberté et l'absence de contraintes. C'est pourquoi ils tendent à associer la liberté tantôt à la seule démocratie tantôt à tel ou tel privilège. La réalité est cependant beaucoup plus complexe. La liberté n'est en aucun cas le pouvoir, pour chacun, de faire tout ce qu'il veut.

Chapitre II : Diverses significations données au mot de liberté

« Il n'y a point de mot qui ait reçu plus de différentes significations, et qui ait frappé les esprits de tant de manières, que celui de liberté. Les uns l'ont pris pour la facilité de déposer celui à qui ils avaient donné un pouvoir tyrannique ; les autres, pour la faculté d'élire celui à qui ils devaient obéir ; d'autres, pour le droit d'être armés, et de pouvoir exercer la violence ; ceux-ci pour le privilège de n'être gouvernés que par un homme de leur nation, ou par leurs propres lois. Certain peuple a longtemps pris la liberté pour l'usage de porter une longue barbe. Ceux-ci ont attaché ce nom à une forme de gouvernement, et en ont exclu les autres. Ceux qui avaient goûté du gouvernement républicain l'ont mise dans ce gouvernement ; ceux qui avaient joui du gouvernement monarchique l'ont placée dans la monarchie. Enfin chacun a appelé liberté le gouvernement qui était conforme à ses coutumes ou à ses inclinations ; et comme dans une république on n'a pas toujours devant les yeux, et d'une manière si présente, les instruments des maux dont on se plaint ; et que même les lois paraissent y parler plus, et les exécuteurs de la loi y parler moins ; on la place ordinairement dans les républiques, et on l'a exclue des monarchies. Enfin, comme dans les démocraties le peuple paraît à peu près faire ce qu'il veut, on a mis la liberté dans ces sortes de gouvernements ; et on a confondu le pouvoir du peuple avec la liberté du peuple. »

Chapitre III : Ce que c'est que la liberté

« Il est vrai que dans les démocraties le peuple paraît faire ce qu'il veut ; mais la liberté politique ne consiste point à faire ce que l'on veut. Dans un Etat, c'est-à-dire dans une société où il y a des lois, la liberté ne peut consister qu'à vouloir faire ce que l'on doit vouloir, et à n'être pas contraint de faire ce que l'on ne doit pas vouloir.

Il faut se mettre dans l'esprit ce que c'est que l'indépendance, et ce que c'est que la liberté. La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent ; et si un citoyen pouvait faire ce qu'elles défendent, il n'aurait plus de liberté, parce que les autres auraient tout de même ce pouvoir. »

Montesquieu, *De l'Esprit des Lois*, 1748, Livre XI, chapitres 2 et 3, Première partie, pp. 291-292, Ed. « GF-Flammarion »

Texte 7

L'éducation et la république

En république, le citoyen est souverain. C'est pourquoi la vertu, c'est-à-dire le principe qui l'anime, en est la condition. Il appartient à l'éducation d'inspirer cette vertu, c'est-à-dire l'amour de la république :

« C'est dans le gouvernement républicain que l'on a besoin de toute la puissance de l'éducation. La crainte des gouvernements despotiques naît d'elle-même parmi les menaces et les châtiments; l'honneur des monarchies est favorisé par les passions, et les favorise à son tour: mais la vertu politique est un renoncement à soi-même qui est toujours une chose très pénible.

On peut définir cette vertu, l'amour des lois et de la patrie. Cet amour, demandant une préférence continuelle de l'intérêt public au sien propre, donne toutes les vertus particulières; elles ne sont que cette préférence.

Cet amour est singulièrement affecté aux démocraties. Dans elles seules, le gouvernement est confié à chaque citoyen. Or, le gouvernement est comme toutes les choses du monde: pour le conserver, il faut l'aimer.

On n'a jamais ouï dire que les rois n'aimassent pas la monarchie, et que les despotes haïssent le despotisme.

Tout dépend donc d'établir dans la république cet amour; et c'est à l'inspirer que l'éducation doit être attentive. Mais, pour que les enfants puissent l'avoir, il y a un moyen sur: c'est que les pères l'aient eux-mêmes.

On est ordinairement le maître de donner à ses enfants ses connaissances; on l'est encore plus de leur donner ses passions. Si cela n'arrive pas, c'est que ce qui a été fait dans la maison paternelle est détruit par les impressions du dehors.

Ce n'est point le peuple naissant qui dégénère; il ne se perd que lorsque les hommes faits sont déjà corrompus ».

Montesquieu, *De l'Esprit des Lois*, 1748, Première partie, Livre IV, chapitre V, p.160, Ed. GF-Flammarion

Citation commentée

Citation de Montesquieu commentée par Jacques Julliard.

« Soient les deux professions de foi suivantes :

1. « Si je savais quelque chose qui me fût utile et qui fût préjudiciable à ma famille, je le rejetterais de mon esprit. Si je savais quelque chose d'utile à ma famille et qui ne le fût pas à ma patrie, je chercherais à l'oublier. Si je savais quelque chose d'utile à ma patrie et qui fût préjudiciable à l'Europe, ou bien qui fût utile à l'Europe et préjudiciable au genre humain, je le regarderais comme un crime. »

2. « J'applique en quelque sorte une hiérarchie de sentiments et de dilections ; j'aime mieux mes filles que mes cousines, mes cousines que mes voisines, mes voisines que les inconnues et les inconnues que mes ennemies. Par conséquent, j'aime mieux les Français, c'est mon droit. J'aime mieux les Européens ensuite. Et puis, ensuite, j'aime mieux les Occidentaux. J'aime mieux dans les autres pays du monde ceux qui sont alliés et ceux qui aiment la France. »

La première de ces déclarations est tirée des *Pensées* de Montesquieu, la seconde est de Jean-Marie Le Pen, qui l'a plusieurs fois répétée : on ne saurait rêver antithèse plus parfaite. La première est synonyme d'ouverture, la seconde de repli sur soi. La première traduit l'optimisme d'une bourgeoisie conquérante. La seconde, la crispation identitaire de classes moyennes menacées ou déclassées. C'est ce qu'au FN on a appelé la préférence nationale. »

Jacques Julliard, *Le malheur français*, Flammarion, p.29, 2005

Pour des informations sur les épreuves des concours d'entrée à Sciences Po, les formations dispensées par les instituts, les débouchés, etc., consultez le blog www.lewebpedagogique.com/prepa-sciences-po !

Egalement disponible en téléchargement gratuit ou payant :

Annales

Annales Lille Toulouse
Annales Paris
Annales Rennes Bordeaux

Sujets corrigés

Commentaire d'un extrait de *Lettre à Elizabeth* de Descartes
Commentaire d'un extrait du *Traité du gouvernement civil* de Locke
Plan détaillé de dissertation « L'égalité républicaine face au défi de la discrimination positive »
Dissertation « Histoire et progrès »

Annales corrigées

Dissertation « En quoi consiste ma dignité », IEP Paris, 2001
Dissertation « Une majorité exprime-t-elle une force ou un droit ? », IEP Paris, 1997
Plan détaillé de dissertation « La laïcité », IEP Lille, 2007 ; et textes clés
Dissertation « Qu'est-ce qu'un esprit juste », IEP Paris, 2009

Méthodologie

Méthodologie de la dissertation pour l'épreuve d'ordre général
Méthodologie de l'explication de texte pour l'épreuve d'ordre général
Aborder l'épreuve d'ordre général
Les spécificités de chaque concours

Fiches

Rousseau et la volonté générale
Arendt et le totalitarisme
Claude Lefort et le temps présent
Marcel Gauchet : le désenchantement du monde et la condition politique
Tocqueville et la nature de la démocratie, d'après Pierre Manent ; et extraits choisis
Tocqueville et la démocratie
Kant : vers la paix perpétuelle
Max Weber, penseur de la modernité
Spinoza et la laïcité

Textes

Aristote : neuf textes sur la politique, la citoyenneté et la justice
Platon : six textes politiques
Montesquieu : sept textes et une citation commentée par Jacques Julliard
Quarante textes sur l'Etat
Rousseau, onze textes politiques
Machiavel, citation commentée et commentaire
Arendt, neuf textes
Constant, trois textes extraits de « La liberté des Anciens comparée à celle des Modernes »
Tocqueville, sept textes
Kant, douze textes sur la morale et la politique
Bachelard, extrait de *La formation de l'esprit scientifique*, IEP Paris, 2009
Péguy, extrait *De la raison*, IEP Paris, 2008
Rousseau, extrait de *La lettre à d'Alembert*, IEP Paris, 2001
Carl Schmitt, IEP Paris Bac + 1, 2003
Bacon, extrait, IEP Paris, 1998
Baudelaire, extrait de *Le peintre de la vie moderne*, IEP Paris, 1993
Chateaubriand, extrait des *Mémoires d'Outre-tombe*, IEP Paris, 2001
Jacob, extrait de *Le jeu des possibles*, IEP Paris, 1999
Aron, extrait de *Dix-huit leçons sur la société industrielle*, IEP Paris, 2005
D'Alembert, extrait de *Discours préliminaire à l'Encyclopédie*, IEP Paris, 2006
Lefort, extrait des *Essais sur le politique*, IEP Paris, 2007
Strauss, extrait de *La renaissance du rationalisme politique classique*, IEP Paris, 2002
Michelet, extrait, IEP Paris, 1997
Saint-John Perse, extrait, IEP Paris, 2000
Lévi-Strauss, extrait de *Le Totémisme aujourd'hui*, IEP Paris, 2005
Proust, extrait de *Le Temps retrouvé*, IEP Paris, 1995
Renan, extrait de *Qu'est-ce qu'une nation ?*, IEP Paris, 1992
Ricoeur, extrait de *Le juste*, IEP Paris Bac + 1, 2007

Cours

L'Etat
Qu'est-ce qui définit le citoyen ?

Merci de ne pas distribuer ce fichier autour de vous. En revanche n'hésitez pas à en parler à vos amis ;-) !